



CONVENTION DE PARTENARIAT 2024

Action Commerce Engagé

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 013-211300504-20240327-DB_2024_059-DE



PAYS D'AIX

Entre

La Ville de Lambesc

Hôtel de ville
6 Boulevard de la République
13410 Lambesc

Représentée par Monsieur le Maire Bernard RAMOND,

Et

L'Atelier de l'Environnement - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (C.P.I.E.)

Domaine du Grand Saint-Jean
4855, Chemin du Grand Saint-Jean
13540 PUYRICARD

Représenté par son Président Hervé DOMENACH.

I – CONTEXTE

Aujourd'hui, en repensant sa façon de consommer, chacun d'entre nous peut contribuer à favoriser un environnement plus sain pour une économie équitable et durable.

Le label « Commerce Engagé® », collaboratif, d'intérêt public, et conduit à l'échelle d'un territoire, accompagne la mutation nécessaire dans nos habitudes de consommation.

A travers le Commerce Engagé, chacun peut identifier les commerçants et producteurs inscrits dans une perspective de changement de paradigme, vers un projet de société soutenable, inscrit dans le temps et mu par des intérêts collectifs.

Depuis 9 ans, le CPIE du Pays d'Aix développe et anime la démarche Commerce Engagé® sur le Pays d'Aix avec le soutien de la Métropole AMP et en lien avec Ecoscience Provence (dépositaire du label). Aujourd'hui 20 communes sont inscrites dans le dispositif à l'échelle métropolitaine.



II - PREALABLE

La municipalité s'engage à désigner au sein de ses équipes un(e) élu(e) et un(e) agent technique qui seront les interlocuteurs privilégiés du CPIE du Pays d'Aix pour la durée de cette convention.

L'Elu(e) présenté(e) par la commune comme « référent(e) Commerce Engagé » :

- sera l'interlocuteur privilégié de l'Association pour le suivi d'exécution de la présente convention.

L'agent administratif/technique présenté par la commune comme « responsable Commerce Engagé » :

- devra être en capacité de coordonner les actions menées par l'équipe Commerce Engagé du CPIE en lien avec les élu(e)s, les services municipaux.
- aura en charge d'assurer la circulation de l'information en interne à la mairie (invitations aux réunions, diffusion des comptes rendus et des informations...).

III – PRESENTATION DE L'ACTION

Article 1 – L'action

Conformément au programme soutenu par la Métropole Aix-Marseille Provence, pour l'année 2024, le CPIE propose donc de mener les actions ci-après :

1. Visite de terrain et accompagnement individuel

Afin d'accompagner les commerçants dans leur démarche responsable, le CPIE du Pays d'Aix propose plusieurs actions :

○ Les visites de terrain

Les visites de terrain ont pour objectifs de suivre de manière régulière les commerçants, de les aider dans leurs engagements et de recueillir leurs difficultés. Ce travail de rencontre et d'échange sur le terrain est indispensable et nous permet par la suite de leur apporter des conseils/actions concrètes pour avancer dans leur démarche.

Les Commerçants Engagés ont tous signé un cahier des charges dans lequel apparaissent des engagements complémentaires. Ces engagements complémentaires sont choisis par le commerçant. Ils viennent soit valoriser ce que le commerçant a déjà mis en place soit lui permettent de prendre de nouveaux engagements à mettre en œuvre au sein de son commerce.

Ces engagements sont suivis chaque fin d'année grâce à plusieurs grilles d'analyse et communiqués aux communes.

Ce suivi permet à la fois de mesurer l'impact du dispositif et de contrôler le respect des engagements des commerçants

Nous proposerons également dans le cadre de ce suivi 2024 un accompagnement individualisé via :

- Des recherches et la création d'outils spécifiques aux problématiques de leur commerce
- Une 2^{ème} visite d'accompagnement axée sur les engagements restant de leur cahier des charges.
- La réalisation d'une enquête sur ce que leur apporte ou non l'accompagnement et les thématiques prioritaires sur lesquels ils auraient besoins de soutien supplémentaire.

○ Conseils et actions concrètes

Le CPIE du Pays d'Aix propose aux commerçants de nombreuses actions/écogestes (...) à mettre en place. Des zooms techniques sont créés chaque trimestre et communiqués aux commerçants ; les initiatives remarquables de certains commerçants sont communiquées aux autres afin de créer des synergies.

2. Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques au plus grand nombre : les fiches actions

L'objectif du label Commerce Engagé est de soutenir des commerces de proximité dans l'amélioration continue. Depuis près de 10 ans les commerces du territoire s'engagent dans des actions de transition écologique. Nous proposons pour 2024 de créer des fiches « action exemplaire » personnalisées afin que la commune puisse les diffuser à l'ensemble de ses commerces et entreprises. Ces fiches action pourront être thématiques ou par métier. Elles mettront en avant les avantages et gains (financiers, CO2...) pour le commerce.

3. Mobilisation et valorisation des commerçants engagés



Il est proposé pour 2024 d'organiser un « Jeu Quiz du Commerce Engagé » sur la commune. Cet événement a pour objectif de mobiliser les habitants et clients pour leur faire connaître le label.

Le principe du Jeu Quiz est de mettre à disposition, dans chaque commerce engagé, un petit Quiz personnalisé et une urne pour que les clients puissent les déposer. Les clients ayant bien répondu seront tirés au sort pour remporter le lot du commerce (bon d'achat, produit, soin...).

L'année 2024 sera une année de transition et d'évaluation en vue d'une évolution du dispositif. Afin d'apporter à la commune une meilleure visibilité de l'impact des actions mises en place par ses commerces engagés, nous proposons de faire **une évaluation de l'impact CO2 évité** pour les engagements mesurables.

4. Evaluation de l'impact CO2 des actions



Utilisation d'un mug : concerne 154 CE = 2,3t de CO2 évité



Mise en place d'un stop pub : concerne 110 CE = 2,8t de CO2 évité



Ne plus distribuer des sacs : concerne 66 CE = 6,6t de CO2 évité



Fermeture de sa porte pendant l'utilisation d'un système de chauffage ou de clim : concerne 155 CE = 2,8t de CO2 évité



Donner ses cartons à ses clients : concerne 45 CE = 1,3t de CO2 évité*



Suppression des housses en plastiques : concerne 2 CE = 3,8 de CO2 évité

Total de CO2 évité

20 tonnes

II – ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA MISSION

Article 2 – Pilotage

Des réunions / échanges techniques avec la commune permettront le suivi de l'action et son évaluation.
Par ailleurs un comité de pilotage sera organisé avec l'ensemble des communes et partenaires du projet.

Article 3 - Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024 du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Article 4 - Communication

Pour un suivi rigoureux de son action, le CPIE du Pays d'Aix réalisera les documents nécessaires au suivi et à l'évaluation de son assistance :

- Comptes rendus de réunions de travail et des visites de terrain
- Bilan global et synthétique du projet,

Article 5 - Dispositions financières

Le projet s'intègre dans le partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence qui co-finance l'action pour l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2024 la ville de Lambesc compte 17 commerces labellisés. La subvention de cofinancement demandée par le CPIE du Pays d'Aix à la commune pour la mise en œuvre de la présente convention s'élève donc à 3 400 euros (17 commerces x 200 €).

La collectivité s'engage à régler 50 % du montant de la subvention à la signature de la présente convention.
Le solde de la subvention sera versé à l'achèvement de l'action sur présentation d'un bilan final par le CPIE du Pays d'Aix.

Article 6 – Modification et avenant

La présente convention pourra être modifiée ou complétée par avenant.

Article 7 - Résiliation

Chaque partie pourra résilier le contrat en cours d'exécution en cas de manquement à ses obligations par l'autre partie.
Ce droit à résiliation pourra être exercé dix (10) jours ouvrés après une mise en demeure restée sans effet. Cette mise en demeure sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Lambesc, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Lambesc
Bernard RAMOND,
Maire

Pour le CPIE du Pays d'Aix,
Hervé DOMENACH
Président